

Chef d'équipe en sécurité privée

RNCP6937 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	K2503, K2502
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	09/08/2019

Certificateur(s)

FORMAPLUS 3B · SIRET : 42285328300030

Formaplus 3B

<http://formaplus3b-formation-securite.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le, la chef d'équipe en sécurité privée organise un service de sécurité :

Il, elle est responsable de la surveillance et de la sécurité des biens et des personnes sur le site qui lui est confié en toute responsabilité par sa hiérarchie.

Il, elle manage, encadre et coordonne les activités d'une équipe : agents de sécurité et de prévention, agents de sécurité cynophile, agents de sécurité incendie et secours aux personnes.

Il, elle s'assure du respect des dispositions du décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 (1)

De plus le, la chef d'équipe est le conseiller technique privilégié auprès de sa direction pour ce qui concerne les dispositifs à mettre en place sur un site et la gestion des compétences des agents qui sont placés sous ses ordres. Il participe en ce sens à l'élaboration des ordres de mission, du mémento (2), des devis prenant en compte les coûts : charges des personnels et coûts des équipements et matériels qu'il envisage de placer sur le site dont il est responsable.

(1) Décret n° 2012-870 du 10 juillet 2012 : Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité.

(2) Mémento : tel que défini dans l'article 16 du Code de déontologie

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification atteste que son titulaire est capable de :

Organiser un service privé de sécurité sur un site : évènementiel, commercial, industriel...

Manager une équipe d'agents : plannings, mise en place des postes de travail, consignes et ordres de mission, vérifier la validité des autorisations administratives (cartes professionnelles, agréments, habilitations..., contrôler les tâches, faire respecter le code de déontologie

Conseiller techniquement la Direction Générale de l'Entreprise. Force de proposition sur les dispositifs de prévention sécurité, participation à l'élaboration des devis (coûts salariés) et des contrats clients (description des prestations et missions), évaluation des compétences des agents et proposition d'actions de formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Toutes les entreprises privée de sécurité.

Les services ou structures publiques, semi publiques, les entreprises à activités multiples qui possèdent un service interne de sécurité (Hôpitaux, Administrations, Commerce/Grande distribution...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef d'équipe en sécurité privée
- Chef d'équipe en protection rapprochée
- Chef d'équipe de prévention et sécurité
- Responsable d'un site - sécurité : site événementiel, site industriel, site commercial...
- Responsable d'une équipe de sécurité, sous-traitants inclus
- Agent de maîtrise en sécurité privée

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Loi n°83-629 du 12 juillet 1983 relative aux entreprises de surveillance, de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, modifiée par la Loi n°2003/239 du 18 mars 2003 sécurité intérieure, notamment sur la formation préalable pour tous les dirigeants et agents de sécurité.
- Arrêté du 20 mai 2011 modifiant l'arrêté du 3 août 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 1er du décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 modifié pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes
- Décret n°2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Président : Un professionnel

Deux membres :

Un formateur

Un professionnel

COMPOSITION DU JURY — VAE

Président : Un professionnel employeur

Deux membres :

Un formateur

Un professionnel

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/08/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP36515

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6937/>